

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**COMMUNE DE SAHURS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 13 septembre 2010

DATE DE CONVOCATION :	06/09/2010	CONSEILLERS (ERE) EN EXERCICE :	14
_____	_____	CONSEILLERS PRESENTS :	12
_____	_____	CONSEILLERS ABSENTS/REPRESENTES :	02
DATE D’AFFICHAGE :	06/09/2010	CONSEILLERS ABSENTS :	00

L’an deux mil dix, le treize septembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Guy DA LAGE, Maire.

Etaient présents (te) : Messieurs PASQUIS, HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoint au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs BUISSON, ALINGRE, CHAHER, PROUIN, TARDIF, JOUENNE

Etaient absents/représentés : M. BEAUVAIS a donné pouvoir à M. DA LAGE, M.LEBIGRE à M.LEGRAND

Secrétaire de séance : Thierry JOUENNE

**Ordre du jour**

Délibération PLU

Délibération emprunt et ligne de trésorerie  
Délibération maître d’œuvre travaux de voirie

Décisions modificatives budgétaires

Délibérations Charmilles II

Délibération CNRACL

Délibération rapport annuel des déchets

Délibération ATESAT

Délibération CLETC CREA

Délibération Agglo-Vélo

Questions diverses

**0. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2010**

Après la correction de la liste des Conseillers présents et en absence d’autres observations, le procès verbal du conseil du 14 juin est adopté.

**1. Délibération PLU**

Monsieur Le Maire rappelle que lors de sa séance du 21 décembre 2009, Le Conseil s’est porté favorable à la révision du POS en PLU,

Considérant :

- qu’il est nécessaire de redéfinir l’affectation des sols dans le cadre d’une réorganisation du territoire communal,
- qu’il y a lieu, à cet effet, de mettre en révision le POS valant PLU, sur l’ensemble du territoire communal, conformément à l’article L 123-13 et suivants du code de l’urbanisme,

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-20 et L 300-2,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité, DECIDE de solliciter l’aide du SCOT de la CREA pour mener à bien ce projet.**

**2. Délibération emprunt Ligne de trésorerie**

Pierre PASQUIS informe le Conseil qu’il a rencontré notre Conseiller de la Caisse d’Epargne pour renégocier les 3 emprunts suivants :

- Prêt A0450024, Euribor + 0.23% (= 4.79%) en septembre, pour un capital restant dû de 70 811,80 € au 30/09/2010
- 2 Prêts 2151464 et 2151165, taux 5.10%, pour un capital restant dû pour chaque prêt de 20 149,54 €
- 

Sur les 4 stratégies proposées, la 1<sup>ère</sup> semble intéressante pour refinancer la globalité des 3 emprunts à un taux de 2.80%.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient la 1<sup>ère</sup> stratégie proposée par La Caisse Epargne Haute Normandie, soit un remboursement trimestriel, pour un refinancement à taux fixe de 2.80%, montant de l’échéance = 3 904,89 € jusqu’au 30/09/2019 pour un capital restant dû y compris les indemnités de renégociation de prêts de 123 881,28 € au 30/09/2010.**

**Monsieur Le Maire pourra conclure tout avenant au nouveau contrat et signé tous documents s’y rapportant.**

Par ailleurs, il propose, dans l’attente de percevoir les subventions accordées pour la construction de la garderie périscolaire –accueil ados, d’ouvrir une ligne de trésorerie.

Après avoir entendu le rapport de Pierre PASQUIS, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d’Epargne et de Prévoyance de Normandie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de contracter auprès de la Caisse d’Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d’un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

- Montant : 150 000,00 Euros

- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt applicable :** T4M + marge de 0.75 %

- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 150 euros prélevée en une seule fois

Le Conseil Municipal autorise le Maire Guy DA LAGE, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

### 3. Délibération maître d'œuvre travaux de voirie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification et mise en sécurité de la Chaussée du Roy pour la partie située entre La Résidence des Petits Saules et la Ruelle du Moulin. Il s'agit de travaux d'effacement des réseaux électriques et télécommunications associés à la réfection de la voirie avec des trottoirs pour assurer la sécurité des piétons.

Compte tenu de l'avancement de ce projet qui pourrait voir le jour en 2011 ou être retardé en 2012, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet.

La consultation qui a été lancée place le Cabinet ARC EN TERRE, moins disant, avec un coût HT de 6 002,50 € pour les études préliminaires et avant projet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet ARC EN TERRE comme maître d'œuvre pour les travaux précédemment cités et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 20 article 2031.

### 4. Décisions modificatives budgétaires

Pierre PASQUIS, après étude des résultats des dépenses à mi-septembre et des recettes à fin juillet, propose les ajustements budgétaires suivants :

#### Virements de crédits

##### Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
20	2033	Frais d'insertion	2000,00
20	2031	Frais d'études	8000,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	6000,00
74	74121	Dotation de solidarité rurale 1 <sup>ère</sup> fraction	18 306,00
<b>TOTAL</b>			<b>34 306,00</b>

##### Crédit à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-16000,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation	18 306,00
<b>TOTAL</b>			<b>34 306,00</b>

#### Crédits supplémentaires

##### Comptes dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
21	21568	Autre matériel incendie et défense civile	40 850,00
011	6184	Verst organisme de formation	4000,00
011	61551	Entretien réparation matériel roulant	2000,00
012	6411	Personnel titulaire	3093,00
67	6713	Secours et dots	1000,00
012	6455	Cotisation assurance du personnel	1000,00
012	64168	Autres emplois d'insertion	10 681,00
012	6413	Personnel non titulaire	6000,00
<b>TOTAL</b>			<b>68 624,00</b>

##### Comptes recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant en €
21	21531	Réseau d'adduction d'eau	40850,00
74	74124	Dotation d'intercommunalité	10 093,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation	17 681,00

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements et votes de crédits supplémentaires ci-dessus sur le budget de l'exercice.

### 5. Délibérations Charmilles II

Le projet de 15 logements locatifs sociaux individuels situés Rue de Haut à SAHURS, constituant la deuxième phase des Charmilles (Charmilles II) ainsi que la construction de 2 logements sociaux individuels situés Rue de Bas à SAHURS, derrière le bureau de poste est bien avancé.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que celui-ci doit délibérer sur l'exonération de la TLE, la vente des terrains et la subvention au Maître d'ouvrage.

La commune est propriétaire des terrains :

- Rue de Haut section cadastrée AE n° 50 pour 5708 m<sup>2</sup>
- Rue de Bas section cadastrée AK n° 743 pour 401 m<sup>2</sup>

Ces 2 terrains prévus pour la construction des logements ont été estimés par le service des domaines à 274 000,00 € pour la parcelle AE n°50 (soit 48 €/m<sup>2</sup>) et 43 500,00 € pour la parcelle AK 743 (soit environ 108 €/m<sup>2</sup>) représentant 317 500,00 € au total.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- exonère de la TLE, Le Foyer Stéphanois
- accepte l'estimation des Domaines et décide de vendre, au Foyer Stéphanois, les terrains pour le prix de 317 500,00 €

- **vote au Foyer Stéphanois une subvention de 317 500,00 €**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour mener à bien ce projet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération**

#### 6. Délibération CNRACL

Le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 09/11/2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié ;
- Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Compte tenu des éléments exposés, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE**

- **D'accepter la proposition suivante :**  
**Assureur : CNP ASSURANCES /DEXIA SOFCAP**  
**Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**  
**Régime du contrat : capitalisation**  
**Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.**

**Agent affiliés à la CNRACL :**

**Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 4,41%**

**Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires de droit public :**

**Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,05%**

- **D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent**
- **D'autoriser le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.**

#### 7. Délibération rapport annuel des déchets

Monsieur Le Maire donne lecture des points essentiels du rapport annuel des déchets transmis par la CREA. Il est approuvé par l'assemblée.

#### 8. Délibération ATESAT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, par courrier en date du 15 janvier dernier, La Préfecture de Seine-Maritime nous avait informés que la Commune de SAHURS était éligible à l'ATESAT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et que le Conseil s'était porté favorable à cette adhésion par délibération en mars dernier. Toutefois, n'ayant aucun travaux de programmé, il n'est pas nécessaire que nous sollicitions le concours de Direction Départementale des territoires et de la mer pour l'aménagement en matière de voirie et d'habitat.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas solliciter le concours de la DDTM pour l'année 2010.**

#### 9. Délibération CLETC CREA

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation de la commission d'évaluation des transferts de charge suite à la création de la CREA qui regroupe les agglos de Rouen, d'Elbeuf et les Communautés de Communes de Seine-Austreberthe et le Trait-Yainville ;

Considérant que la reconnaissance de l'intérêt communautaire relatif au soutien financier des missions locales a été acté par délibération du Conseil de la CREA le 1<sup>er</sup> février 2010 ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le rapport de la CLETC présenté ainsi que les montants transférés.**

#### 10. Délibération Agglo Vélo

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil les termes de son courrier adressé au Président de la CREA pour solliciter un passage côté est et non côté ouest pour le projet relatif au Plan Agglo Vélo, pour l'antenne cyclable reliant la Seine au centre bourg de la Commune.

La commission des sites ayant rendu un avis favorable sur le projet initial, le Président de la CREA a répondu qu'il apparaissait délicat de la saisir à nouveau pour l'examen d'un projet modifié et a proposé une réunion de concertation avec la Commune.

Après étude et constat que ce projet ne peut être envisagé que côté ouest et en attendant les conclusions de la réunion du 22 septembre qui a pour but d'étudier plus en détail le projet et les études complémentaires ;

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, DECIDE de surseoir à statuer sur la décision d'abandonner ou non l'antenne cyclable reliant la Seine à la Commune.**

#### 11. Questions diverses

Monsieur Le Maire transmet les excuses de Lionel ROBILLARD, qui ne peut assister à cette réunion, ainsi que ses remerciements pour les travaux réalisés durant l'été.

Il informe Le Conseil que :

- La rentrée s'est bien déroulée, 136 élèves ont rejoint les bancs de l'école et qu'avec l'arrivée des enfants de l'IDEFHI, l'effectif atteindra environ 140 enfants ;
- Le pédibus fonctionne bien les jeudi et vendredi ;
- La famille LEBIGRE s'est agrandie avec l'arrivée d'un petit MATHIS ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères a adressé un courrier de remerciements pour le don accordé à HAÏTI ;
- La Mairie de Rouen, observatoire pour gérer l'accueil scolaire intercommunal, demande la position de la Commune de Sahurs. Après étude, Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer au dispositif ;
- Le Conseil est invité aux noces d'or de M. et Mme Jean SIMON, le 23 octobre à 11h, à la Mairie de SAHURS ;
- La soirée des Impressionnistes au Musée des Beaux Arts a lieu le 15 septembre ;

- Le GPMR (Grand Port Maritime de Rouen), propriétaire de la chambre de dépôts, étudie la faisabilité d'une ferme photovoltaïque sur le site ;
- La CREA a programmé les réunions suivantes : 17 septembre (transports), 30 septembre (déchets-loisirs) et 15 octobre (eau-assainissement) ;
- Les prochaines dates de conseil sont fixées au mardi 19 octobre, lundis 6 décembre, 10 janvier 2011 et 21 février 2011.

## 12. Tour de table

### Pierre PASQUIS

- signale que la consommation électrique de l'école est importante, certainement en raison du chauffage par le sol. Il propose d'étudier le problème et aussi de solliciter l'aide pédagogique des enseignants pour discipliner les enfants à éteindre les lumières dans les toilettes.
- présente le logo « ANIM EN SEINE » de la nouvelle garderie – Accueil Ados ».
- informe que :
  - Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011. En tant que coordinateur, il a assisté à la dernière réunion sur les besoins tant humains que matériels ; 2 à 3 agents recenseurs et un ordinateur sont nécessaires ;
  - Un appel à candidature va être lancé pour l'embauche d'un agent technique ;
  - L'Association de Défense de la Boucle de Roumare, Le Cardère et L'Association de Pomologie vont courant novembre planter près de la mare côté Est. Par la suite, un parking sera créé côté Ouest.

### Thierry JOUENNE

- Distribue des actes d'engagement dans la Réserve Communal de Sécurité Civile. Il rappelle que celle-ci est le complément humain du Plan Communal de Sauvegarde et elle constituée de citoyens bénévoles prêts à prendre part aux actions de soutien et assistance à la population
- Informe que :
  - il a participé le 22 juin à une réunion du groupe de travail transversal « proximité » du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CREA. L'objectif est de définir un plan permettant de diagnostiquer la qualité du cadre de vie au sein de la CREA en privilégiant la proximité ;
  - la société Quadria étudie les solutions techniques pour permettre l'accès à Internet de la nouvelle garderie (Wifi, ...)
  - il assistera le 16 septembre à une réunion organisé au CRDP pour la préparation de la journée de mise en œuvre du PPMS qui aura lieu le 7 octobre.

### Stéphane PROUIN

- signale un sapin, gênant la visibilité, à tailler au croisement du carrefour des Clos Des Roses ;
- regrette le mauvais entretien des massifs de fleurs dans la commune.

Dominique ALINGRE s'inquiète des rumeurs concernant la création d'un marché à Sahurs.

Vincent BUISSON informe le conseil qu'il a assisté à une réunion organisée par la CREA visant à l'organisation d'une journée écologique dans les écoles ; un spectacle sur l'environnement pourrait être proposé.

Josée CERTAIN informe le conseil que des riverains du Chemin du Gal se plaignent du passage et de la vitesse excessive des camions sur ce chemin.

Didier LEGRAND informe le conseil que :

- F. LEBIGRE (absent) remercie les personnes ayant participé au Week-end « Sport et culture » ;
- tous les chemins communaux sont balisés et qu'il serait souhaitable de trouver une solution pour permettre un accès sécurisé à la Seine ;
- Il remercie P. HALLEY pour le prêt de la bétailière qui a permis d'abriter les peintres le 15 Août lors de journée organisée dans le cadre de « Normandie Impressionniste ».

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 23h05.